

Relevé de décision de la séance du C.T

du 16 mars 2015

à 14 h

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires			
M.	MENGOLI	Bruno	présent	BERGNA	Jacques	présent	SUD
Mme	GOMES	Jacqueline	présente	ADRIAN ARANEDA	Luis	absent	SUD
				LAHIJI	Barmak	présent	SUD
<u>Invité</u>				MAZZOCCHI	Guglielmo	présent	SUD
Mme	LECOURTOIS	Caroline	présente	SZTUKA	Marie-Liesse	présente	CGT
M.	ASTRUC	Paul	Présent	DEHOUX	Dominique	présent	CGT
				CHANTEUX	Jean-Marc	présent	CGT
Membres suppléants des représentants du personnel							
				FAYOLLE de MANS	Marc	présent	SUD
				HUNEAU	Rémi	absent	SUD
				ASLAN	Carlo	absent	SUD
				LAGUIA	Virginia	présente	SUD
				RADIC	Brankica	absente	CGT
				GAUBIN	Franck	absent	CGT
				LOCICERO	Eric	absent	CGT

Désignation du secrétaire de séance : l'administration, Mme Jacqueline Gomès.
 Secrétaire adjoint : les syndicats, M. Jacques Bergna (SUD).

Expert : Patrick Bottier, en sa qualité de membre du CA, il connaît les sujets qui seront traités dans ce comité technique.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du CT du 22 juillet 2014
- 2- Règlement intérieur
- 3- Organisation du CT de l'année 2015 :
 - dates de réunion
 - sujets à aborder
- 4- Présentation des statuts COMUE HESAM
- 5- Projet d'organigramme de l'école
- 6- Points sur les missions et propositions du GREP
- 7- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du CT du 16 mars 2015 sera soumis au vote pour approbation lors du CT du 5 mai 2015 après observations des représentants du personnel.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CT DU 22 JUILLET 2014

Le procès-verbal du 22 juillet 2014 est approuvé par 3 voix pour et 4 abstentions.

2 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CT

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

3 – ORGANISATION DU CT DE L'ANNEE 2015

Les dates actées sont les suivants :

CT du 5 mai 2015 de 14 h à 17 h :

Réunion de travail le 15 Juillet 2015 de 9 h 30 à 13 h :

CT du 16 octobre 2015 de 9 h 30 à 13 h :

Réunion de travail le 11 décembre 2015 de 9 h 30 à 13 h :

4 – PRESENTATION DES STATUTS DE COMUE HESAM UNIVERSITE

Les élus du CT communiquent la prise de position suivante (cf. message du 27 mars 2015) :

« Sur le principe, le Comité Technique de l'E.N.S.A.P.L.V. serait favorable à l'adhésion à la COMUE HESAM Université car il représente une opportunité de coopération avec d'autres écoles aussi bien sur le plan intellectuel, scientifique que pédagogique, recherchée depuis des années par L'ENSAPLV.

Cependant le Comité Technique attire fortement l'attention sur un certain nombre d'inquiétudes liées aux statuts de ce futur COMUE, non négociés avec les personnels et qui n'étaient pas invités aux travaux de son élaboration, car ils pourraient s'avérer être un danger pour la pérennité des postes et de l'évolution de notre école.

De plus les élu-e-s du C.T. déplorent un manque d'information et de débat au sein de l'E.N.S.A.P.L.V. sur le sujet. Nous demandons qu'une information générale sur le COMUE soit enfin délivrée ainsi que sur l'état d'avancement des différents projets en cours. Autre débat qui ne s'est pas tenu: n'y avait-il pas une autre alternative à ce dispositif prévue par la loi Fioraso, l'association ?

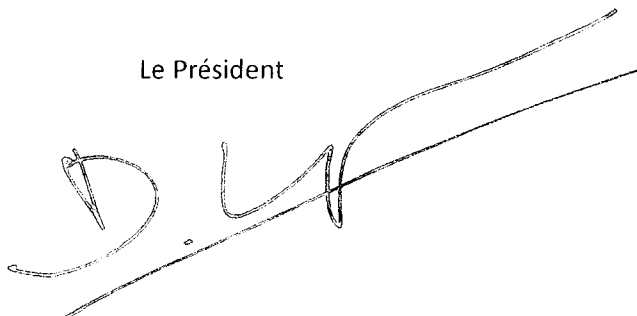
Sur le dispositif lui-même qui nous a été présenté au cours du dernier C.T., voici nos inquiétudes:

- 1 - Représentation de l'établissement, des personnels et des usagers au sein de la COMUE HESAM
- 2 - Autonomie des décisions et des moyens des établissements vis à vis de la COMUE HESAM
- 3 - Offre de formation et de diplômes, ainsi que des règles relatives au doctorat qui ne mettent pas en cause les formations déjà existantes à l'école et qui permettent l'évolution pour la création d'un doctorat en Architecture
- 4 - Différentiation et de maintien clair des ressources et moyens de notre école, numérique, bibliothèque, vidéo, documentation, atelier maquettes, secrétariat, comptabilité, éditions de la Vilette,...., pour les mettre en place dans notre propre structure sans suppression de postes ni surcharge de travail sur ceux existants
- 5 - Sauvegarde de TOUS les postes inhérents au fonctionnement de l'école, ainsi que des personnels contractuels
- 6 - Indépendance claire des recrutements des enseignants pour notre école
- 7 - Pérennité des locaux de notre école dans un seul lieu afin d'éviter une possible délocalisation d'une partie de notre activité et les dangers que ceci suppose en termes de gestion, de coûts et de maintenance (Voir Chapitre 6.3 Attributions des Statuts de la COMUE HESAM Université)

Pour ces raisons, dans l'état actuel des choses, les élu-e-s du C.T. de l'E.N.S.A.P.L.V. votent contre les statuts du COMUE tels qu'ils nous ont été présentés et donc votent contre l'adhésion de l'E.N.S.A.P.L.V. à ce dispositif.

Les points 5, 6 et 7 n'ont pas donné lieu à prise de décision et son reportés à la prochaine séance.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.



Relevé de décision de la séance du C.T

du 2 avril 2015

à 13 h

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires			
M.	MENGOLI	Bruno	présent	BERGNA	Jacques	présent	SUD
Mme	GOMES	Jacqueline	présente	ADRIAN ARANEDA	Luis	absent	SUD
				LAHIJI	Barmak	présent	SUD
				MAZZOCCHI	Guglielmo	présent	SUD
Mme	LECOURTOIS	Caroline	présente	SZTUKA	Marie-Liesse	présente	CGT
M.	ASTRUC	Paul	Présent	DEHOUX	Dominique	présent	CGT
				CHANTEUX	Jean-Marc	présent	CGT
Invité				<i>Membres suppléants des représentants du personnel</i>			
				FAYOLLE de MANS	Marc	présent	SUD
				HUNEAU	Rémi	présent	SUD
				ASLAN	Carlo	absent	SUD
				LAGUIA	Virginia	présente	SUD
				RADIC	Brankica	présente	CGT
				GAUBIN	Franck	absent	CGT
				LOCICERO	Eric	absent	CGT

Expert : Yann NUSSEAU, en sa qualité de membre du CS : a activement participé aux travaux pour l'adhésion à la COMUE HESAM.

Le compte rendu de la séance du CT du 2 avril 2015 sera soumis au vote pour approbation lors du CT du 5 mai 2015 après observations des représentants du personnel.

Ordre du jour

➤ **Vote des statuts de la COMUE HESAM et intégration de l'école au sein de la COMUE HESAM.**

Après audition de l'expert désigné par l'administration et à la suite du débat, le président demande aux représentants du personnel de faire connaître leur vote.

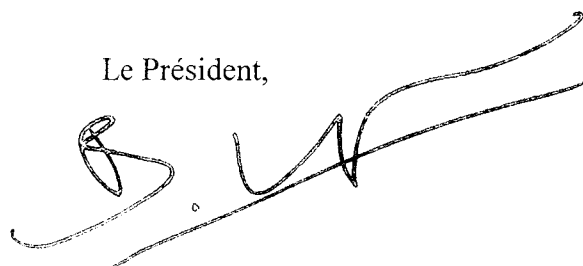
Vote contre : 7

Vote pour : 0

Abstentions 0

Paris, le 02 avril 2015

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Président,'.